

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 janvier 2015, 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
                                  le conseiller monsieur Claude Lebel  
                                  le conseiller monsieur Paul Beaulieu  
                                  le conseiller monsieur Patrick Murray  
                                  le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy et la directrice des communications et du greffe, Sonia Bertrand sont également présentes.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014**
- 4. Dépôt du bordereau de correspondance**
- 5. Acceptation des comptes du mois**
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche d'un coordonnateur des loisirs et de la culture, poste permanent à temps plein
  - 6.2 Embauche de deux brigadiers scolaires, poste à temps partiel durant la période scolaire
- 7. Administration**
  - 7.1 Aucun
- 8. Finances**
  - 8.1 Immobilisations 2015 - autorisation de dépenses
  - 8.2 Surplus affecté au 31 décembre 2014
  - 8.3 Demande de financement pour divers projets immobilisations 2014 - mise à niveau du réseau et des équipements informatiques et bureautiques 2014 (projet AD-1401)
  - 8.4 Demande de financement pour divers projets d'immobilisations 2014 - borne de recharge pour véhicules électriques (projet UR-1403)
  - 8.5 Adoption du Règlement numéro 15-717 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2015
  - 8.6 Demande de variations budgétaires 2014
  - 8.7 Dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013
- 9. Loisirs et culture**
  - 9.1 Demande d'aide financière pour le Snowboard Jamboree
  - 9.2 Demande d'aide financière des organismes reconnus
  - 9.3 Autorisation de signature pour les formulaires de consentement

- à une vérification - secteur vulnérable
- 9.4 Adoption d'un protocole d'entente pour l'utilisation d'un local appartenant à la Municipalité par le Mouvement d'entraide
- 9.5 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pourvoyant à la construction d'un nouveau pavillon de service et le réaménagement du parc des Fondateurs
- 9.6 Autorisation de signature - addenda à la résolution numéro 210-14 concernant l'entente avec le parc national de la Jacques-Cartier
- 10. Sécurité incendie**
- 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 11.1 Rapport des demandes de soumissions**
- 11.1.1 Aucun
- 11.2 Recommandations de paiement**
- 11.2.1 Numéro 3 pour travaux de réfection de voirie du chemin des Trois-Lacs (IF-1204) et le prolongement de sentiers pour la route Tewkesbury (IF-1205)
- 11.2.2 Numéro 3 pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs (IF-1201 et règlement 13-686)
- 11.2.3 Final numéro 4 pour les travaux de réfection de voirie du chemin des Trois-Lacs (projet IF-1204) et le prolongement de sentiers pour la route Tewkesbury (projet IF-1205) (règlement 14-706)
- 11.2.4 Numéro 1 pour les travaux d'aqueduc et d'égouts pour les logements communautaires des aînés, le pavillon des organismes et le garage municipal (IF-1402) (Règlement 14-705)
- 12. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 12.1 Autorisation de dépôt des plans et devis et demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'implantation d'un réseau d'égout dans le secteur de la rivière des Hurons (HM-1501)
- 13. Urbanisme et environnement**
- 13.1 Dérogations mineures**
- 13.1.1 Aucun
- 13.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 13.2.1 Affichage pour le comptoir de Postes Canada au 345, chemin du Hibou (Pharmacie Brunet)
- 13.2.2 Construction d'une résidence au 555, chemin Jacques-Cartier Nord
- 13.2.3 Aménagement d'une aire de stationnement de 150 m<sup>2</sup> et plus au 83, 1<sup>re</sup> Avenue (Garderie Perlimpinpin)
- 13.2.4 Travaux dans la rive dans le cadre d'une construction résidentielle au 1505, route Tewkesbury
- 14. Urbanisme et environnement**
- 14.1 Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement sur la circulation numéro 07-550
- 14.2 Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement concernant le stationnement numéro 03-483
- 14.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 14-P-714-1 modifiant le Règlement de de lotissement numéro 09-592
- 14.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 14-P-713-1

- modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
- 14.5 Adoption du projet de Règlement numéro 14-P-716 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 09-601
- 14.6 Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation des projets de règlements numéros 14-P-713-1, 14-P-714-1 et 14-P-716 modifiant respectivement les règlements de zonage numéro 09-591, de lotissement numéro 09-592 et relatif aux permis et certificats numéro 09-601
- 14.7 Intention de modifier le Règlement de zonage numéro 09-591 de manière à permettre un projet d'agriculture avec élevage au 3326, boulevard Talbot (actuellement la zone F-409).
- 14.8 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement du mandat du siège numéro 5 et désignation aux postes de la présidence et de la vice-présidence
- 15. Divers**
- 15.1 Aucun
- 16. Période de questions**
- 16.1 Aucun
- 17. Levée de la séance**

#### **Ouverture de la séance**

À 20 h 03, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Rés. : 005-15

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par Sonia Bertrand.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 006-15

#### **Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 8 décembre 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par le conseiller monsieur Patrick Murray. Il est résolu d'accepter le procès-verbal du 8 décembre 2014

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 007-15

### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le conseiller, monsieur Louis-Antoine Gagné, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de janvier 2015 qui a été déposé aux membres du conseil municipal.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter le dépôt du bordereau de correspondance daté du 19 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 008-15

### **Acceptation des comptes du mois**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accepter le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de décembre 2014 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour le mois de décembre 2014 totalisant 1 588 800,65 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de décembre 2014, se chiffrant à 194 884,45 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 67 051,84 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

### **Ressources humaines**

Rés. : 009-15

### **Embauche d'un coordonnateur des loisirs et de la culture, poste permanent à temps plein**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un coordonnateur des loisirs et de la culture suite à la démission de monsieur Jean-Sébastien Roy effective en date du 27 novembre 2014 ;

Considérant que le poste de coordonnateur des loisirs et de la culture a fait l'objet d'un concours d'emploi et que 6 candidats ont été reçus en entrevue ;

Considérant que le candidat a été reçu en entrevue par la direction et que monsieur Alexandre G. Voyer a présenté la formation et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu de nommer monsieur Alexandre G. Voyer au poste de coordonnateur des loisirs et de la culture. La date d'entrée en fonction de monsieur Alexandre G. Voyer sera le 19 janvier 2015, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de monsieur Alexandre G. Voyer sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, du poste de coordonnateur des loisirs et de la culture. Les sommes nécessaires pour couvrir l'engagement de coordonnateur des loisirs et de la culture sont prévues au budget de 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 010-15

**Embauche de deux brigadiers scolaires, poste à temps partiel durant la période scolaire**

Considérant le fait que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury assume la brigade scolaire aux abords de l'école du Harfang-des-Neiges ;

Considérant l'importance de sécuriser les intersections aux abords de l'école du Harfang-des-Neiges aux heures de pointe des écoliers et parents ;

Considérant que le poste de brigadier scolaire a fait l'objet d'un concours d'emploi et que deux candidats ont été reçus en entrevue ;

Considérant que les candidats ont été reçus en entrevue par la direction et que mesdames Madeleine Allaire et Isabelle Tremblay présentent la formation et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu de nommer madame Madeleine Allaire au poste de brigadière scolaire et madame Isabelle Tremblay au poste de brigadière scolaire sur appel. La date d'entrée en fonction de mesdames Madeleine Allaire et Isabelle Tremblay sera le 6 janvier 2015, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de mesdames Madeleine Allaire et Isabelle Tremblay sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, du poste de brigadier scolaire. Les sommes nécessaires pour couvrir l'engagement de brigadier scolaire sont prévues au budget de 2015.

Adoptée à l'unanimité.

**Finances**

Rés. : 011-15

**Immobilisations 2015 – autorisation des dépenses**

Considérant que ce conseil a adopté le 14 janvier 2015 le programme triennal d'immobilisations des années 2015 à 2017 ;

Considérant que certains projets d'immobilisations prévus pour l'année 2015 ont comme source de financement le surplus accumulé non affecté, le fonds de roulement, l'affectation à même les revenus et le surplus accumulé affecté ;

Considérant que la liste desdits projets, datée du 15 janvier 2015 et identifiée par l'annexe « A », contient les projets d'immobilisations à être réalisés au cours de l'année 2015 ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil autorise les directeurs de services à réaliser les projets d'immobilisations énumérés à l'annexe « A » au montant de 200 500 \$, annexe jointe à la présente résolution et en faisant partie intégrante.

L'autorisation des dépenses est accordée aux conditions suivantes :

- Le respect des budgets accordés à chaque projet d'immobilisations ;
- Le respect de la politique d'achat (notamment l'adoption d'une résolution du conseil pour toutes dépenses de plus de 10 000 \$ incluant les taxes applicables) ;
- Le respect de la politique de gestion contractuelle.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy, confirme que les sommes requises pour le financement des projets sont disponibles.

**Autorisation de dépenses  
PTI 2015-2016-2017  
Annexe A**

No. de projet	Description	2015	Source de financement
AD-1501	Mise à niveau des équipements informatiques et bureautiques	20 000 \$	Fonds de roulement
AD-1502	Acquisition de modules PG solution pour département finances	10 000 \$	Fonds de roulement
AD-1503	Acquisition logiciel de paie	20 000 \$	Fonds de roulement
HM-1502	Achat d'un conteneur marin étanche pour l'écocentre	5 500 \$	Fonds de roulement
HM-1504	Système télémétrie et remplacement de génératrices	25 000 \$	Fonds de roulement
TP-1501	Mesures d'atténuation de vitesse	10 000 \$	Fonds de roulement
TP-1503	Remplacement d'un véhicule	45 000 \$	Surplus affecté

LO-1501	Acquisition de jeux et amélioration des parcs	35 000 \$	Fonds de parcs et terrains de jeux
LO-1505	Affichage des parcs, patrimoine et bâtiments (intérieur et extérieur)	20 000 \$	Fonds de roulement
LO-1506	Aménagement mineur Parc des Draveurs	10 000 \$	Fonds de parcs et terrains de jeux
LO-1507	Réaménagement de la bibliothèque	25 000 \$	Fonds de roulement
<b>Total</b>		<b>200 500 \$</b>	

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 012-15

#### Surplus affecté au 31 décembre 2014

Considérant les recommandations des vérificateurs de la Municipalité en matière de création ou d'augmentation de réserves pour des futures dépenses ;

Considérant les sommes prévues au budget de l'année 2014 pour l'augmentation des réserves concernant le réseau sanitaire, l'aqueduc, les chemins privés et les véhicules ;

Considérant l'état du surplus accumulé de la Municipalité au 31 décembre 2013 ;

Considérant les appropriations prévues au budget 2014 à l'égard des réserves affectées du réseau sanitaire et de la municipalisation de chemins privés ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le conseil municipal autorise l'administration générale à prendre les montants mentionnés ci-dessous à même le fonds général de l'année 2014 et de l'imputer aux surplus affectés de la Municipalité.

Objet	Montant
Réseau sanitaire	60 000 \$
Aqueduc	39 842 \$
Chemins privés	85 000 \$
Véhicules	50 000 \$

Le conseil autorise également l'administration générale à effectuer les appropriations suivantes à même les réserves affectées de la Municipalité :

De	À	Montant
Réserve affectée du réseau sanitaire	Budget d'opération 02-414-00-445	125 000 \$ (a)

(a) Le solde non utilisé au 31 décembre 2014 devra être viré à la réserve affectée du réseau sanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 013-15

**Demande de financement pour divers projets d'immobilisations 2014 - mise à niveau du réseau et des équipements informatiques et bureautiques 2014 (projet AD-1401)**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2014 prévoit la mise à jour des équipements informatiques et bureautiques ;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisations numéro AD-1401 déposé par le Service des finances, soit 23 502,70 \$ ;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la Municipalité conformément au programme triennal d'immobilisations 2014 ;

Considérant la recommandation de la direction générale et secrétaire-trésorière ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables à la mise à jour des équipements informatiques et bureautiques (projet numéro AD-1401) pour un montant total de 23 502,70 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants :

2015 : 7 834,24 \$

2016 : 7 834,23 \$

2017 : 7 834,23 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 014-15

**Demande de financement pour divers projets d'immobilisations 2014 - borne de recharge pour véhicules électriques (projet UR-1403)**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2014 prévoit la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro UR-1403 déposé par le Service des finances, soit 6 168,23 \$ ;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la municipalité conformément au programme triennal d'immobilisations 2014 ;

Considérant la recommandation de la direction générale et secrétaire-trésorière ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses

attribuables et prévoit la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques (projet numéro UR-1403) pour un montant total de 6 128,23 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2015 : 2 042,75 \$

2016 : 2 042,74 \$

2017 : 2 042,74 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :            Marie-Ève d'Ascola  
   Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :            Claude Lebel  
   Paul Beaulieu  
   Patrick Murray

Monsieur le président vote en faveur de la proposition.

En faveur :                    3

Contre :                        3

Refusée.

Le 20 janvier 2014, le maire a exercé son droit de veto sur cette résolution. Le point sera reporté à la prochaine séance, soit le 9 février 2015.

Rés. : 015-15

**Adoption du Règlement numéro 15-717 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2015**

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 15-717 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

Considérant qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 8 décembre 2014 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 15-717 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensation, le taux d'intérêt, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice

2015 comportant 12 pages et 4 annexes (A à D).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 016-15

#### **Demande de variations budgétaires 2014**

Considérant notre règlement de contrôle et de suivi budgétaires, ainsi que notre politique de variations budgétaires ;

Considérant la recommandation de la direction générale et secrétaire-trésorière ;

Considérant que les ententes concernant les différentes conventions collectives des employés ont été conclues après l'adoption du budget 2014 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que ce conseil autorise les variations budgétaires suivantes :

<b>Du poste</b>	<b>Au poste</b>	<b>Montant</b>
02-220-11-141 Salaires - pompiers	02-130-13-141 Salaires – direction comptable	36 850 \$
02-413-00-141 Salaires – réseau distribution eau	02-130-11-141 Salaires – direction générale	13 205 \$
02-701-20-141 Salaires – loisirs (récréatif)	02-321-10-141 Salaires - voirie été	16 400 \$
02-701-20-141 Salaires – loisirs (récréatif)	02-331-01-141 Salaires – voirie hiver	23 000 \$
02-702-20-141 Salaires – loisirs (culture)	02-702-21-141 Salaires – concierge et surveillance (culture)	19 300\$
02-702-20-141 Salaires – loisirs (culture)	02-701-21-141 Salaires – concierge et surveillance (récréatif)	11 000\$
02-702-20-141 Salaires – loisirs (culture)	02-610-11-141 Salaires urbanisme	12 050 \$
02-321-20-141 Salaires directeur, adjointe (voirie été)	02-610-11-141 Salaires urbanisme	5 750 \$
02-220-18-141 Salaires formation incendie	02-610-11-141 Salaires urbanisme	1 970 \$
01-242-01-001 Droits sur les mutations mobilières	02-230-11-331 Sécurité civile	36 390\$
01-242-01-001 Droits sur les mutations mobilières	02-922-10-840 Frais de financement	38 335\$
01-234-31-001 Contrats (chemins d'hiver)	02-324-10-516 Location machinerie	32 500 \$
01-234-31-001 Contrats (chemins d'hiver)	02-335-01-525 Entretien et réparation véhicules	26 300 \$
01-279-01-001 Autres revenus	02-451-26-446 Élimination déchets domestiques	51 385 \$
02-322-05-212 Régime de retraite – voirie été	02-451-26-446 Élimination déchets domestiques	24 715 \$

01-234-47-000 Revenus Écocentre	02-451-26-446 Élimination déchets domestiques	8 715
01-241-02-002 Permis de lotissement	02-335-10-443 Contrat déneigement des rues	8 690 \$
01-261-01-001 Intérêts et placements	02-335-10-443 Contrat déneigement des rues	8 270 \$
01-262-01-001 Intérêts – arrérage de taxes	02-335-10-443 Contrat déneigement des rues	10 940 \$
02-130-30-212 Régime de retraite – direction gen. et ctb	02-335-10-443 Contrat déneigement des rues	17 344 \$
01-234-72-000 Locations de locaux	02-701-50-522 Entretien et réparation des bâtiments	11 035 \$
02-701-23-499 Programmation parascolaire	02-701-50-522 Entretien et réparation des bâtiments	18 000 \$
02-460-02-970 Subvention organismes et association	02-701-50-522 Entretien et réparation des bâtiments	2 500 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 017-15

#### **Dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013**

Le maire dépose le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 préparé par la firme AON Hewitt. Ce rapport sera transmis à la Régie des rentes du Québec conformément à la loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, adoptée le 4 décembre 2014.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que d'accepter le dépôt du rapport.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Loisirs et culture**

Rés. : 018-15

#### **Demande d'aide financière pour le Snowboard Jamboree**

Considérant qu'une demande de subvention à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a été déposée par la Corporation d'événements d'hiver de Québec pour l'événement SnowBoard Jamboree – Coupe du monde FIS de surf des neiges 2015 ;

Considérant que le Snowboard Jamboree est un événement de renommée internationale ;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury aura une visibilité médiatique en échange de l'aide financière ;

Considérant que c'est un événement qui attire plus de 400 athlètes et 150 représentants des médias de niveau national et international ;

Considérant la fierté de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-

Tewkesbury à accueillir un tel événement sur son territoire ;

Considérant qu'un tel événement est mobilisateur pour les jeunes ;

Considérant que le projet engendre des retombées économiques significatives ;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération 2015 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement d'une aide financière de 1 000 \$ à la Corporation d'événements d'hiver de Québec. Cette somme est disponible au poste budgétaire numéro 02-701-91-970 du Service des loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 019-15

#### **Demande d'aide financière des organismes reconnus**

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur ainsi que certaines orientations municipales ;

Considérant les demandes d'aides financières déposées en bonne et due forme et considérant le soutien annuel accordé régulièrement aux organismes locaux pour leur fonctionnement et le bon déroulement de leurs activités ;

Considérant l'apport notoire que ces organisations apportent sur le territoire et dans l'animation de notre milieu de vie ;

Considérant les services offerts aux citoyens de notre Municipalité par l'entremise de ces organisations ;

Considérant la recommandation du directeur des loisirs et de la culture ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accorder une aide financière aux montants stipulés ci-contre aux organisations mentionnées.

Les sommes nécessaires sont disponibles aux postes budgétaires : 02-701-90-970, 02-460-01-970 et 02-460-02-970

<b>Organisations soutenues</b>	<b>Montant</b>
Entente Parc national de la-Jacques-Cartier	30 000 \$
Association Forestière des deux Rives (AF2R)	13 000 \$
Cantons Culture	7 000 \$
Soutien au programme INISKI et au volet arts plastiques (École HDN)	6 000 \$
APEL	5 000 \$
Club de vélo de Stoneham	3 500 \$
Organisme de Bassins Versants de la Capitale Nationale	2 500 \$
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (entente de 10 ans)	2 413 \$

rés. : 181-12)	
Corporation de St-Adolphe (1000 \$ Fête de Quartier)	1 000 \$
Comité loisirs de Tewkesbury (1000 \$ Fête de Quartier)	1 000 \$
Comité Vermont sur le Lac	1 000 \$
Club de ski de Stoneham	1 000 \$
Club de ski acrobatique	1 000 \$
Conseil du Bassin de la rivière Montmorency	200 \$
<b>Total</b>	<b>74 613 \$</b>

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 020-15

**Atorisation de signature pour pour les formulaires de consentement à une vérification - secteur vulnérable**

Considérant le recrutement régulier de nouveaux employés au sein des équipes de travail du Service des loisirs et de la culture (professeurs, animateurs, brigadiers, responsables, surveillants, etc.) ;

Considérant le besoin de vérifier les antécédents judiciaires – secteur vulnérable pour chaque nouvelle entrée en fonction ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par le conseiller monsieur Patrick Murray. Il est résolu d'autoriser le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Benjamin Branget, à vérifier l'identité des candidats et signer la demande de vérification des antécédents judiciaires – secteur vulnérable au même titre que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 021-15

**Adoption d'un protocole d'entente pour l'utilisation d'un local appartenant à la Muniaplité par le Mouvement d'entraide**

Considérant les besoins exprimés par le Mouvement d'entraide a l'effet de disposer d'un local approprié pour la réalisation de ses activités régulières ;

Considérant que le Mouvement d'entraide fait partie des organismes reconnus par la politique de reconnaissance de la Municipalité ;

Considérant la disponibilité d'un local situé au sein de l'ancien garage municipal (85, 1<sup>re</sup> Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury, G3C 0L2) ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu d'autoriser monsieur Robert Miller, maire et monsieur Benjamin Branget, directeur des loisirs et de la culture à signer un protocole d'entente relativement à l'utilisation du local désigné précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pourvoyant à la construction d'un nouveau pavillon de service et le réaménagement du parc des Fondateurs**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement décrétant un emprunt pourvoyant à la construction d'un nouveau pavillon de service et le réaménagement du parc des Fondateurs .

---

Robert Miller,  
maire

Rés. : 022-15

**Autorisation de signature - addenda à la résolution numéro 210-14 concernant l'entente avec le parc national de la Jacques-Cartier**

Considérant l'engagement de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury en faveur du plein air et des saines habitudes de vie ;

Considérant la proximité du parc national de La Jacques-Cartier avec la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury ;

Considérant l'intention d'offrir l'accès au parc aux citoyens de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;

Considérant la possibilité d'offrir plusieurs rabais aux citoyens de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury sur les services proposés au parc ;

Considérant l'investissement en infrastructures récréatives et de plein air qui sera réalisé par le parc national de La Jacques-Cartier à la fin de l'entente ;

Considérant les termes et clauses du protocole d'entente joint en annexe ;

Considérant l'engouement notoire des citoyens de Stoneham-et-Tewkesbury en ce qui concerne la fréquentation du parc national de La Jacques-Cartier ;

Considérant, le nombre important de cartes d'accès émises entre le 1<sup>er</sup> juin et le 6 octobre 2014 (925 cartes) et la population desservie ( $\pm$  1 630 citoyens soit  $\pm$  21% des citoyens de la municipalité).

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'autoriser monsieur Robert Miller, maire et monsieur Benjamin Branget, directeur des loisirs et de la culture, à modifier l'entente existante et signer un nouveau protocole.

Les sommes nécessaires seront prélevées à même le surplus non affecté de la Municipalité.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :  
Marie-Ève d'Ascola  
Louis-Antoine Gagné  
Paul Beaulieu  
Patrick Murray

A voté contre : Claude Lebel

Monsieur le président vote en faveur de la proposition.

En faveur : 5

Contre : 1

Adoptée sur division.

### **Recommandations de paiement**

Rés. : 023-15

#### **Numéro 3 pour les travaux de réfection de voirie du chemin des Trois-Lacs (projet IF-1204) et le prolongement de sentiers pour la route Tewkesbury (projet IF-1205) (règlement 14-706)**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie du chemin des Trois-Lacs (IF-1204) et le prolongement de sentiers pour la route Tewkesbury (IF-1205) (règlement 14-706) ;

Considérant que le conseil a adopté le 15 avril 2014 le règlement numéro 14-706, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie du chemin des Trois-Lacs (IF-1204) et au prolongement de sentiers piétonniers (IF-1205) ;

Considérant la résolution numéro 147-14, datée du 15 avril 2014, portant sur l'octroi du contrat pour objet les travaux de réfection de voirie du chemin des Trois-Lacs (IF-1204) et au prolongement de sentiers piétonniers (IF-1205) (règlement 14-706) à la firme P.E. Pageau inc. ;

Considérant la recommandation de monsieur Robert Marquis, ingénieur de WSP Canada inc., datée du 16 décembre 2014 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter le rapport de monsieur Robert Marquis, ingénieur de WSP Canada inc., daté du 16 décembre 2014 relativement à la recommandation de paiement numéro 3 pour les travaux de réfection de voirie du chemin des Trois-Lacs (IF-1204) et au prolongement de sentiers piétonniers (IF-1205) (règlement 14-706).

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission, le paiement d'un montant de 35 480,43 \$, incluant les taxes, à P.E. Pageau inc. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (3 428,81 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement numéro 14-706.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 024-15

**Numéro 3 pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs (IF-1201 et règlement 13-686)**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs (IF-1201 et règlement 13-686), et ce, dans le cadre de la municipalisation des chemins ;

Considérant que le conseil a adopté le 10 juin 2013 le règlement numéro 13-686, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs (IF-1201) ;

Considérant la résolution numéro 172-13, datée du 13 mai 2013, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs (IF-1201 et règlement 13-686) à la firme P.E. Pageau inc. ;

Considérant la recommandation de madame Marike St-Pierre, ingénieure de firme EMS infrastructure, datée du 14 janvier 2015 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter le rapport de madame Marike St-Pierre, ingénieure de firme EMS infrastructure, daté du 14 janvier 2015 relativement à la recommandation de paiement numéro 3 pour les travaux de réfection de voirie des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs (IF-1201 et règlement 13-686).

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission, le paiement d'un montant de 423 370,85 \$, incluant les taxes, à P.E. Pageau inc. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (40 914,29 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties. Le paiement est conditionnel à la remise de la preuve, sous forme de quittance, que tous les fournisseurs et sous-traitants qui ont dénoncé leur contrat conformément au Code civil du Québec (L.R.Q., 1981, c. 64) ont été payés pour les montants apparaissant au décompte précédent soit Fortier 2000 Ltée et Électricité André Langevin.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 13-686.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 025-15

**Final numéro 4 pour les travaux de réfection de voirie du chemin des Trois-Lacs (projet IF-1204) et le prolongement de sentiers pour la route Tewkesbury (projet IF-1205) (règlement 14-706)**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie du chemin des trois-Lacs (projet IF-1204) et le prolongement de sentiers pour la route Tewkesbury (projet IF-1205) ;

Considérant que le conseil a adopté le 15 avril 2014 le Règlement numéro 14-

706, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie du chemin des trois-Lacs (projet IF-1204) et le prolongement de sentiers pour la route Tewkesbury (projet IF-1205);

Considérant la résolution numéro 147-14, datée du 15 avril 2014, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie du chemin des trois-Lacs (projet IF-1204) et le prolongement de sentiers pour la route Tewkesbury (projet IF-1205) à la firme P.E. Pageau inc. ;

Considérant la recommandation de monsieur Robert Marquis, ingénieur de la firme WSP Canada inc., datée du 18 décembre 2014 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter le rapport de monsieur Robert Marquis, ingénieur de la firme WSP Canada inc., daté du 18 décembre 2014 relativement à la recommandation de paiement final numéro 4, relativement à la libération des retenues numéros 1, 2 et 3, pour les travaux de réfection de voirie du les travaux de réfection de voirie du chemin des trois-Lacs (projet IF-1204) et le prolongement de sentiers pour la route Tewkesbury (projet IF-1205).

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission, le paiement d'un montant de 53 312,82 \$ \$, incluant les taxes, à la firme P.E. Pageau conditionnellement à la remise du cautionnement d'entretien de 10 %, de l'attestation de conformité de la CSST, de l'avis de fermeture de la CCQ, des quittances que tous les fournisseurs et sous-traitants qui ont dénoncé leur contrat conformément au Code civil du Québec (L.R.Q., 1981, c.64) ont été payés, soit les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc. et Jean Leclerc excavation, et de la déclaration statutaire et quittance que l'entrepreneur a acquitté toutes ses dettes en rapport avec les travaux, les salaires, les matériaux et services conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 14-706.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 026-15

**Numéro 1 pour les travaux d'aqueduc et d'égouts pour les logements communautaires des aînés, le pavillon des organismes et le garage municipal (IF-1402) (Règlement 14-705)**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux d'aqueduc et d'égouts pour les logements communautaires des aînés, le pavillon des organismes et le garage municipal (projet IF-1402) ;

Considérant que le conseil a adopté le 14 avril 2014 le règlement numéro 14-705, ayant pour objet les travaux d'aqueduc et d'égouts pour les logements communautaires des aînés, le pavillon des organismes et le garage municipal (projet IF-1402) ;

Considérant la résolution numéro 307-14, datée du 14 octobre 2014, portant

sur l'octroi du contrat pour les travaux d'aqueduc et d'égouts pour les logements communautaires des aînés, le pavillon des organismes et le garage municipal (projet IF-1402) à la firme Métro excavation inc. ;

Considérant la recommandation de monsieur Robert Marquis, ingénieur de la firme WSP Canada inc., datée du 5 janvier 2015 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accepter le rapport de monsieur Robert Marquis, ingénieur de la firme WSP Canada inc. daté du 5 janvier 2015 relativement à la recommandation de paiement numéro 1 pour les travaux d'aqueduc et d'égouts pour les logements communautaires des aînés, le pavillon des organismes et le garage municipal (projet IF-1402).

Le conseil autorise en fonction de la nature et de l'avancement des travaux exécutés, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission, incluant les directives de changement numéros 1 et 2, le paiement d'un montant de 194 237,61 \$, incluant les taxes, à la firme Métro excavation inc. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (18 771 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties. Le paiement est conditionnel à la remise des attestations de conformité de la CSST et de la CCQ, et à l'approbation de la caution Zurich compagnie d'assurances SA.

Un chèque au montant de 106 235,71 \$ sera fait à l'ordre de Métro excavation inc. et des chèques conjoints seront faits pour Métro excavation et tous les fournisseurs et sous-traitants qui ont dénoncé leur contrat conformément au Code civil du Québec (L.R.Q., 1981, c. 64) et ayant effectués des travaux pour des montants de :

- Emco corporation : 26 978,66 \$ incluant les taxes ;
- les Entreprises P.E.B. ltée : 26 949,20 \$ incluant les taxes ;
- Fortier 2000 ltée : 12 929,28 \$ incluant les taxes ;
- les Entreprises B.L.C. inc. : 18 839,66 \$ incluant les taxes ;
- les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc. : 2 305,10 \$ incluant les taxes ;

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le Règlement d'emprunt numéro 14-705.

Adoptée à l'unanimité.

### **Travaux publics et hygiène du milieu**

Rés. : 027-15

#### **Autorisation de dépôt des plans et devis et demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'implantation d'un réseau d'égout dans le secteur de la rivière des Hurons (HM-1501)**

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 306-14 à la séance du 13 octobre 2014 mandatant la firme WSP Canada inc. à préparer

les plans et devis pour les travaux d'implantation d'un réseau d'égout dans le secteur de la rivière des Hurons (HM-1501) ;

Considérant l'exigence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à déposer les plans, devis et le rapport d'ingénierie pour obtenir un certificat d'autorisation (article 32 de la LQE) ;

Considérant l'exigence de la demande de certificat d'autorisation relativement à l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des ouvrages avec l'autorisation accordée, lorsque les travaux seront achevés ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que ce conseil autorise la firme WSP Canada inc. à préparer les plans et devis nécessaires à la mise en œuvre du projet et à les soumettre par la suite au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation.

La Municipalité s'engage également, en temps opportun à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée. La date de fin des travaux est prévue le 31 octobre 2015. La date de transmission de l'attestation est donc prévue le 31 décembre 2015. Elle s'engage à informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de tout changement aux dates ci-dessus spécifiées advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission serait reportée au-delà de la date prévue.

La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury atteste que ce projet ne contrevient pas à des règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

### **Plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Rés. : 028-15

#### **Affichage pour le comptoir de Postes Canada au 345, chemin du Hibou (Pharmacie Brunet)**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration

architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 16 décembre 2014, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à délivrer le permis relativement à l'installation d'une enseigne pour le comptoir de Postes Canada qui sera implanté au au 345, chemin du Hibou (Pharmacie Brunet), lot numéro 2 228 233 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 029-15

**Construction d'une résidence au 555, chemin Jacques-Cartier Nord**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 16 décembre 2014, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à délivrer le permis concernant la construction d'une résidence au 555, chemin Jacques-Cartier Nord, lot numéro 3 807 251 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 030-15

**Aménagement d'une aire de stationnement de 150 m<sup>2</sup> et plus au 83, 1<sup>re</sup> Avenue (Garderie Perlimpinpin)**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux ou de zones prévues au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis

conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 16 décembre 2014, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à délivrer le permis concernant l'aménagement d'une aire de stationnement de 150 m<sup>2</sup> et plus au 83, 1<sup>re</sup> Avenue (Garderie Perlimpinpin), à même le lot numéro actuellement connu sous le numéro 1 828 463 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 031-15

**Travaux dans la rive dans le cadre d'une construction résidentielle au 1505, route Tewkesbury**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux ou de zones prévues au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 16 décembre 2014, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à délivrer le permis concernant des travaux dans la rive dans le cadre d'une construction résidentielle au 1505, route Tewkesbury, lot numéro 5 346 788 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

## **Urbanisme et environnement**

### **Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 07-550 sur la circulation**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 07-550 sur la circulation. L'objet du règlement sera notamment d'abaisser la limite de vitesse dans les quartiers résidentiels à 40 km/h.

---

Robert Miller,  
maire

### **Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 03-483 concernant le stationnement**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 03-483 concernant le stationnement. L'objet du règlement sera notamment de restreindre le stationnement dans le secteur de la station touristique et dans le secteur du mont Wright.

---

Robert Miller,  
maire

Rés. : 032-15

### **Adoption du premier projet de Règlement numéro 14-P-714-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 09-592**

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'adopter le premier projet de Règlement numéro 14-P-714-1 modifiant le Règlement de de lotissement numéro 09-592 comportant cinq pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 033-15

### **Adoption du premier projet de Règlement numéro 14-P-713-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591**

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'adopter le premier projet de Règlement numéro 14-P-713-1 modifiant le Règlement de de zonage numéro 09-591 comportant neuf pages et huit annexes.

Lors de la période de questions, Madame Christine Poulin fait le dépôt d'un document aux membres du conseil municipal.



Adoptée à l'unanimité.

Le 20 janvier 2014, le maire a exercé son droit de veto sur cette résolution. Le point sera reporté à la prochaine séance, soit le 9 février 2015.

Rés. : 035-15

**Intention de modifier le Règlement de zonage numéro 09-591 de manière à permettre un projet d'agriculture avec élevage au 3326, boulevard Talbot (actuellement la zone F-409).**

Considérant qu'un projet visant l'implantation d'une ferme faisant l'élevage d'animaux tels des wapitis ou d'autres espèces du même genre a été déposé au service de l'urbanisme et de l'environnement à l'automne 2014 pour la propriété sise au 3326, boulevard Talbot ;

Considérant que, selon la réglementation en vigueur, ce projet ne peut être autorisé ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés acceptables d'un point de vue urbanistique ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 16 décembre 2014, de se prononcer sur une volonté de modifier le règlement de zonage de manière à permettre le projet tel que soumis audit comité ;

Considérant les démarches entreprises par la MRC de la Jacques-Cartier pour modifier le schéma d'aménagement et les procédures légales y étant reliées ;

Considérant qu'un projet de règlement sera soumis pour analyse audit comité en temps venu ;

Considérant que, le cas échéant, la demande devra être soumise en bonne et due forme au comité consultatif d'urbanisme une fois les règlements modifiés ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil municipal annonce son intention de modifier éventuellement le règlement de zonage numéro 09-591 de manière à autoriser l'agriculture avec élevage au 3326, boulevard Talbot (actuellement dans la zone F-409).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 036-15

**Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement du mandat du siège numéro 5 et désignation aux postes de la présidence et de la vice-présidence**

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 96-394 ;

Considérant les articles 4 et 7 dudit règlement concernant la formation du

comité et la durée des mandats des membres ;

Considérant qu'à la réunion du 16 octobre 2014, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont adopté une résolution recommandant au conseil municipal de renouveler le mandat de monsieur Pierre Blais au siège numéro 5 pour une durée d'un an, ainsi que les désignations de madame Édith Coulombe au poste de la présidence et de monsieur Martin Pothier au poste de la vice-présidence dudit comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu de renouveler le mandat à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de monsieur Pierre Blais au siège numéro 5 et les désignations de madame Édith Coulombe au poste de la présidence et de monsieur Martin Pothier au poste de la vice-présidence du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 037-15

#### **Levée de la séance**

À 21 h 38, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

---

Sonia Bertrand,  
Directrice des communications et du greffe